

AMNESTY  
INTERNATIONAL



☹️ Pas d'accord,  
j'assume! ☹️

## FICHE-ACTION PADAJA



### PADAJA ? C'EST QUOI ÇA ?

PADAJA c'est le diminutif de « *Pas d'accord, j'assume!* » : c'est LA grande action qu'Amnesty International propose aux jeunes de Wallonie et de Bruxelles, de 10 à 20 ans, **lors de chaque année scolaire**. Le temps d'une journée, d'une récréation, d'une pause de midi, transformez votre école ou classe, en théâtre d'actions !

Pourquoi ce slogan « *Pas d'accord, j'assume!* » ? Parce que si vous êtes indigné-e-s par une situation et que vous n'êtes pas d'accord avec le fait qu'elle se poursuive sans que rien ne soit fait pour que cela change, alors il faut assumer ses positions, le faire savoir et agir !

Chaque année, **une multitude d'écoles se mobilisent ainsi sur une même thématique liée aux droits humains**.

Nous vous proposons, dans ce cadre, de réaliser des **actions concrètes** dans votre école, cet automne 2022, entre octobre et novembre, ou plus tard dans l'année scolaire, entre janvier et mai 2023.

## UNE THÉMATIQUE D'ACTION

Cette année, c'est le **droit à un environnement sain** qui est mis en avant dans le cadre de PADAJA. Défendre ce droit, c'est défendre de nombreux droits humains, et **lutter contre les impacts négatifs, sur les droits humains, de la destruction de l'environnement** (sachant que la destruction de l'environnement rassemble à la fois les atteintes à l'environnement qui contribuent ou accentuent le changement climatique, et les autres atteintes à l'environnement comme la pollution d'une rivière par une usine).

### **Le droit à un environnement sain est un droit humain**

Le droit à un environnement sain, c'est le droit de vivre dans un environnement non-dégradé, viable et décent, propre à assurer la santé, le développement et le bien-être des personnes. Concrètement, c'est le droit de **respirer un air pur**, mais aussi **l'accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat**, à une **alimentation saine et durable**, à un **climat sûr** et à une **biodiversité** et des **écosystèmes sains**.

Ce droit est donc **indispensable à la pleine jouissance d'un grand nombre de droits humains, notamment les droits à la vie, à la santé, à l'alimentation, à l'eau potable, au logement, etc.** Réciproquement, l'exercice de nombreux droits humains, notamment du droit à la liberté d'expression ou à l'éducation, est indispensable à la protection de l'environnement.

Est-ce que ce droit figure dans la Déclaration universelle des droits de l'homme ou dans les principaux traités ou conventions sur les droits humains, comme le Pacte international relatif aux droits économiques sociaux et culturels ou la Convention européenne des droits de l'homme? Non, malheureusement, aucun de ces textes ne mentionne le droit à un environnement sain !

Cependant, au fil du temps, et plus particulièrement depuis les années 1980, ce droit a été reconnu, de différentes manières, dans des accords régionaux, dans la Convention internationale relative aux droits de l'enfant, dans la majorité des constitutions nationales (y compris dans la Constitution belge), et depuis peu, il a été reconnu comme un droit humain par l'Organisation des Nations unies (par son Conseil des droits de l'Homme en octobre 2021, et par son Assemblée générale en juillet 2022).

### **Mais ce droit est loin d'être respecté et protégé**

Même si ce droit a enfin été reconnu comme un droit humain, et par de plus en plus de pays, en pratique, il est, plus que jamais, malmené et menacé.

L'air est de plus en plus pollué

La **pollution de l'air** est actuellement reconnue comme étant **la plus importante menace environnementale pour la santé humaine**. En 2021, l'Organisation mondiale de la santé a annoncé que 99 % de la population mondiale respirait un air pollué (dont la qualité n'est pas

conforme à ses lignes directrices). La pollution de l'air **touche donc quasiment tout le monde**, mais elle frappe **de manière disproportionnée les plus vulnérables et les plus pauvres, en particulier les populations des pays en développement**, qui n'ont pas la possibilité d'y échapper.

De nombreuses personnes n'ont pas accès à l'eau potable et à un assainissement adéquat

**L'accès à l'eau potable ou salubre** (c'est-à-dire une eau qui ne présente pas de danger pour la santé humaine : tout le monde peut la boire) **et à un assainissement correct** (c'est-à-dire la collecte, le traitement et l'évacuation des déchets liquides, solides ainsi que des excréments), sont d'égale importance et sont **intimement liés pour vivre dans la dignité et dans un environnement sain**. L'absence d'assainissement est à l'origine de la contamination de l'eau potable, donc sans assainissement, il ne peut y avoir d'eau potable.

Selon un rapport publié en 2019 par l'Organisation mondiale de la santé et l'UNICEF, **une personne sur trois dans le monde** (plus précisément **2,2 milliards de personnes**) n'a pourtant **pas accès à de l'eau salubre**. Cela signifie, soit qu'elles n'y ont pas accès chez elles, soit qu'elles ont accès à un puits qui se trouve plus ou moins loin de chez elle ou qu'elles ont des sources d'eau qu'elles consomment sans savoir si l'eau est traitée ou non. Toujours selon l'Organisation mondiale de la santé et l'UNICEF, **plus de la moitié (4,2 milliards) de la population mondiale n'a pas accès à des services d'assainissement sûrs ; 3 milliards ne possèdent même pas d'installations de base pour se laver les mains**, et environ **3,6 milliards de personnes** vivent **dans des zones où l'eau est une ressource potentiellement rare au moins un mois par an**.

La malnutrition, l'insécurité alimentaire et les famines augmentent

Le droit à l'alimentation, c'est le droit d'avoir à manger en quantité suffisante, mais c'est aussi l'accès à une nourriture saine, à un prix abordable et culturellement acceptable, sans qu'il soit pour cela nécessaire de renoncer à d'autres biens comme les soins de santé et l'éducation.

Selon une étude publiée en 2022, notamment par l'Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture et le Programme alimentaire mondial des Nations unies, **plus de 2,3 milliards de personnes** (soit **30 % de la population mondiale**) n'ont **pas accès toute l'année à une alimentation adéquate**, et **entre 702 et 828 millions de personnes ont connu des souffrances liées à la faim en 2021**. C'est presque 71 fois la population de la Belgique.

Selon ces organismes des Nations unies, le **changement climatique pourrait entraîner un accroissement de 20 % des cas de famine et de malnutrition** dans le monde **d'ici à 2050**, et si les tendances actuelles se poursuivent, **une personne sur deux souffrira de malnutrition d'ici à 2025**.

Le climat change trop vite

La planète a toujours évolué au fil des ères géologiques, et cette évolution s'est accompagnée de changements importants des températures moyennes mondiales. Cependant, la **période actuelle de changement climatique est plus rapide que les précédentes**. La cause ? Les **activités humaines** (comme la combustion d'énergies fossiles ou l'exploitation des terres pour l'agriculture) qui ont libéré énormément de **gaz à effet de serre** (gaz retenant la chaleur). Le

problème ? Ces émissions modifient le climat à une vitesse trop rapide pour que les organismes vivants puissent s'y adapter. Les conséquences ? Une **hausse des températures**, mais pas seulement. Le changement climatique provoque également des **événements météorologiques extrêmes de plus en plus fréquents et intenses**, une **élévation du niveau des océans** ou encore des **changements de la faune et de son habitat**.

La biodiversité et les écosystèmes se dégradent

La **biodiversité**, c'est-à-dire l'ensemble de tous les êtres vivants sur notre planète (à la fois les espèces végétales et animales), **décline très rapidement**, et **les écosystèmes** (c'est-à-dire les ensembles formés par une communauté d'êtres vivants en interaction avec leur environnement comme les marais, les prairies, les océans ou les forêts) **se dégradent tout aussi vite**. Aujourd'hui, un **million d'espèces** sont **menacées d'extinction** sur un total de huit millions. Et à l'échelle mondiale, les **trois quarts de l'environnement terrestre** et les **deux tiers du milieu marin** ont été **grandement modifiés**.

Ce sont toujours les activités humaines, telles que les changements d'utilisation des terres, le développement de l'industrie, la surpêche, la pollution et le changement climatique, qui en sont la principale cause.

### **Et les effets de la destruction de l'environnement, sur les droits humains, sont graves et multiples**

La dégradation ou la destruction de l'environnement a ainsi des conséquences à la fois directes (sur le climat, la biodiversité, les écosystèmes, les phénomènes naturels, par exemple : la montée des eaux, la pollution de l'air ou de l'eau ou la sécheresse accrue) et indirectes (sur les conditions de vie et les droits humains).

Parmi ses principales **conséquences indirectes**, on peut citer notamment la **famine**, la **malnutrition**, les **problèmes de santé**, les **décès**, la **destruction de logements**, la **migration forcée**, le **manque d'accès à l'eau potable** ou les **conflits violents**.

Les **droits à la vie, à la santé, au logement, à l'alimentation, à l'eau, au travail, à l'éducation et bien d'autres droits humains encore** sont donc **particulièrement touchés** par la destruction de l'environnement.

Même si la **destruction de l'environnement (et particulièrement le changement climatique)** touche tout le monde, il **touche de manière disproportionnée les plus vulnérables et les plus pauvres et accentue** ainsi **les discriminations et inégalités** : entre les zones géographiques, les pays développés et les pays en développement (les territoires insulaires et les pays les moins développés sont particulièrement touchés) ; entre différents groupes ethniques et classes sociales (les personnes pauvres et les minorités ethniques sont particulièrement touchées) ; entre les populations (les populations autochtones ou les personnes en situation de handicap sont particulièrement touchées) ; entre les genres (les femmes et les personnes trans et non binaires sont particulièrement touchées) ; ou entre les générations (les enfants et les personnes âgées sont particulièrement touchées).

Et on constate que ce sont les **populations les moins responsables de la destruction de l'environnement** (du changement climatique ou d'autres atteintes à l'environnement) qui **sont celles qui font face aux plus de dommages causés par la dégradation de l'environnement** et qui **souffrent le plus de ses conséquences néfastes**.

Par exemple, en août et septembre 2022, un tiers du Pakistan (ses maisons et ses terres) s'est retrouvé sous l'eau. Des dizaines de millions de personnes ont été affectées par ces inondations extrêmes causées par le changement climatique. Leur logement a été détruit, elles ont perdu leur travail, elles ont été contraintes de migrer, etc. Tout cela s'est produit alors que le Pakistan émet moins de 1 % des émissions en CO2 et fait partie des pays les moins responsables du changement climatique.

## **Vos devoirs, nos droits !**

Si ces informations et ces données chiffrées sont révoltantes et ne sont pas rassurantes, ces situations et ces prévisions ne sont pas une fatalité ! Des solutions existent pour protéger, efficacement, le droit à un environnement sain, et limiter les effets du changement climatique sur les droits humains, et **les États et les entreprises, premiers responsables de la destruction de l'environnement, ont des devoirs en la matière !** Ils doivent prendre des mesures adéquates pour protéger nos droits humains et faire en sorte que le droit à un environnement sain soit une réalité pour tout le monde.

Ils ont le devoir de **prévenir** la destruction de l'environnement, de **limiter ses effets** sur les droits humains, de **réparer les violations** des droits humains liées à la destruction de l'environnement, et, en matière climatique en particulier, **d'aménager et adapter les conditions de vie**, pour vivre le mieux possible avec les effets du changement climatique.

**Sensibiliser** un maximum de jeunes autour de toi à **la question de la destruction de l'environnement et à ses effets néfastes sur les droits humains**, mais aussi agir pour **lutter contre les injustices dans ce domaine**, et **exiger, des États et des entreprises, qu'ils assument leurs responsabilités en la matière**, c'est ce que l'on te propose de faire dans ton école dans le cadre de PADAJA.

Parce qu'**ensemble on est plus fort-e-s**, participe à PADAJA avec ta classe, ton groupe-école Amnesty ou ton école, et mobilise-toi pour le droit à un environnement sain, ici et ailleurs !

## **QUAND ET COMMENT AGIR ?**

Auparavant, PADAJA avait lieu lors d'une semaine ou d'un mois spécifique. Afin de laisser **plus de flexibilité aux écoles participantes**, nous avons décidé que, dorénavant, cette action s'étalera sur une **période longue, entre octobre et novembre 2022, et entre janvier et mai 2023**.

Il est donc possible de mener des actions PADAJA soit seulement entre octobre et novembre soit seulement entre janvier et mai soit à la fois entre octobre et novembre et entre janvier et mai.

Tu peux choisir, avec ton groupe, ta classe ou toute ton école, le **temps** que vous y consacrez : 15 minutes tous les jours d'une semaine, un temps de midi chaque semaine pendant un mois,

une demi-journée en tout et pour tout... Vous pouvez décider de mener quelques actions PADAJA entre octobre et novembre, et d'autres actions entre janvier et mai ou bien vous mobiliser seulement à une seule période de l'année scolaire... tout est possible, l'important est de participer !

Ensuite, vous décidez de votre **implication** : d'un petit groupe de jeunes, d'une classe, de plusieurs classes à l'école entière.

Enfin, vous choisissez votre **action** ou vos actions. L'idéal est de prévoir à la fois des **actions de sensibilisation**, et des **actions concrètes adressées à des gouvernements ou des autorités pour obtenir des changements**. Parmi celles que nous vous proposons, vous choisissez celles qui vous plaisent ou vous touchent le plus et/ou en imaginez d'autres, sachant que vous pouvez décider de vous mobiliser sur l'ensemble des problématiques proposées ou seulement sur certaines d'entre elles.

Pour vous aider à mobiliser un maximum d'élèves et à agir dans votre école, on met à votre disposition du **matériel gratuit** : des **affiches**, des **badges**, des **autocollants**, des **vidéos**, des **cartes-actions** à faire signer à un maximum d'élèves, et des **fiches pédagogiques** (à la fois des fiches avec du contenu théorique sur la thématique, mais également des fiches d'activités, de jeux, de témoignages, et également des fiches contenant des conseils de films, livres, séries, vidéos, etc. sur le sujet ; ces fiches peuvent donc t'être utiles pour t'aider à réaliser, avec ton groupe ou ta classe, certaines actions ou activités de sensibilisation).



Tu as donc, avec tes profs et les autres élèves intéressé-e-s par cette action, l'embaras du choix, pour sensibiliser les autres élèves de ton école à la défense du droit à un environnement sain et les mettre en action. N'hésitez pas à adapter votre mobilisation selon vos envies et vos besoins.

**Attention : avant de participer à PADAJA dans ton école et de commander notre matériel pour cette action, assure-toi que la direction de ton école t'y autorise et que vous êtes un groupe suffisamment nombreux pour porter cette action dans l'école. Si c'est le cas, complète notre formulaire de commande en ligne : [www.amnesty.be/padaja2223](http://www.amnesty.be/padaja2223)**

Tout est gratuit. Seuls les frais de port seront facturés si la commande nécessite l'envoi d'un colis.

## **NOS PROPOSITIONS D'ACTIONS ET D'ACTIVITÉS**

**Entre octobre et novembre 2022 ou entre janvier et mai 2023**, organise, avec ton groupe-école Amnesty ou ta classe, **différentes actions concrètes pour défendre le droit à un environnement sain, et obtenir des changements** ainsi que des **actions de sensibilisation sur le sujet pour mieux faire connaître cette problématique.**

### **En pratique**

Nos **propositions d'actions** à réaliser sont **détaillées** dans la **fiche en annexe ci-jointe**. Lis-la attentivement et fais ton choix, avec ton groupe ou ta classe, parmi les actions proposées.

L'**action principale** que l'on te propose consiste à **faire compléter et signer par un maximum d'élèves des cartes-actions** (il s'agit de cartes postales pré-remplies) visant, soit à faire pression sur des autorités afin de leur demander d'agir face à des situations d'injustices, soit à soutenir moralement des défenseurs de l'environnement menacés.

**Quatre cartes-actions** sont à ta disposition : l'une est destinée au **gouvernement belge** afin de lui demander d'**augmenter le montant de son « financement climat »** ; une deuxième concerne les **pays riches les plus responsables du changement climatique** ainsi que le **gouvernement de Madagascar** afin de leur demander de prendre des mesures immédiates pour **protéger le peuple malgache des effets désastreux, sur ses droits humains, de la sécheresse et du changement climatique** ; une troisième vise plusieurs **banques européennes implantées en Belgique** afin de leur demander qu'elles **cessent de financer l'industrie fossile** ; et la dernière est adressée à des **militantes chiliennes, menacées** en raison de leur combat pacifique pour l'**accès à l'eau potable**, afin de **les soutenir moralement**.

En dehors de cette action de signature de cartes, tu peux également organiser d'autres actions de sensibilisation.

Pour chacune de ces actions, afin de mobiliser un maximum d'élèves, prévois de mettre en place un stand dans ton école : il suffit pour cela d'une ou plusieurs tables, de matériel pour être visible et pour agir, de quelques élèves volontaires et motivé-e-s pour tenir le stand et le tour est joué !

### **... Et partage les actions menées avec ton groupe/ta classe !**

Une fois que tu as choisi les actions que tu souhaites mener dans ton école avec ton groupe, ta classe ou plusieurs classes, préviens-nous ! **Un petit mail ([jeunes@amnesty.be](mailto:jeunes@amnesty.be)) ou un DM sur Instagram ([@amnestygroupesjeunes](https://www.instagram.com/amnestygroupesjeunes)) suffisent.** Si l'on sait ce que vous avez prévu de faire et à quelle date, on peut peut-être s'arranger pour venir participer ou assister à votre action. En fonction de l'ampleur et/ou de la créativité de l'action, on peut aussi prévoir de prévenir les médias avec bien sûr l'accord de la direction de l'école.

Si l'on ne peut pas venir participer à votre action, pense à prendre des photos, faire des vidéos et à nous les envoyer ou à les partager en nous taguant sur Instagram ([@amnestygroupesjeunes](https://www.instagram.com/amnestygroupesjeunes)) pour que toutes les autres écoles puissent voir ce qui se fait ailleurs et que l'on puisse compiler des images et des infos sur tout ce qui a été fait par les différentes écoles participant à PADAJA.

**Des questions ou besoin d'aide ?** Contacte-nous : [jeunes@amnesty.be](mailto:jeunes@amnesty.be)

**Notre adresse pour nous envoyer les cartes-actions complétées et signées (à l'exception de la carte destinée aux banques) :** Amnesty International Belgique francophone, Programme Jeunesse, Chaussée de Wavre 169, 1050 Bruxelles.



# FICHE ANNEXE

## ACTIONS DE PRESSION À DESTINATION DES AUTORITÉS ET ACTIONS DE SOLIDARITÉ

### Comment ça marche ?

On met à ta disposition **4 cartes-actions**, en lien avec la défense du droit à un environnement sain, afin soit de faire pression sur des autorités soit d'envoyer un message de soutien à des personnes menacées.

On te propose, avec ton groupe ou ta classe, de **les faire signer et compléter**, par un maximum d'élèves.

Tu te demandes peut-être si les jeunes de moins de 18 ans peuvent signer des pétitions et ce type de cartes. Oui, les jeunes, mêmes mineur-e-s, ont le droit de signer une pétition ou une carte-pétition, car une pétition n'a pas de valeur juridique, mais il est important, quel que soit son âge, de comprendre ce que l'on signe !

On compte donc sur les membres de ton groupe ou de ta classe et toi, pour **expliquer clairement chaque situation**, en insistant sur tous les droits humains qui sont violés ou menacés par la destruction de l'environnement.

Une fois qu'un-e élève a signé une carte, la partie inférieure de la carte peut être détachée et lui être remise.

**Une fois complétées et signées**, ces cartes (à l'exception de la carte à destination des banques) sont à renvoyer ou déposer à **Amnesty International** (adresse indiquée sur les cartes).

Amnesty International se chargera ensuite de les remettre aux autorités concernées pour leur rappeler leurs devoirs.

### Une carte-action à destination des banques concernant la question des énergies fossiles



**Destinataires** : les directions des banques européennes ING, KBC, BNP Paribas, Belfius et Deutsche Bank, implantées en Belgique.

**Leur point commun ?** Toutes ces banques sont en partie responsables du changement climatique, car elles continuent, selon une enquête menée par l'organisation FairFin, d'accorder des prêts et d'autres services financiers à l'industrie fossile, c'est-à-dire aux entreprises de pétrole, de gaz et de charbon.

En soutenant financièrement les entreprises d'énergies fossiles, ces banques jouent un rôle majeur dans l'aggravation du changement climatique qui met en danger la vie, la sécurité et le bien être de milliards de personnes.

**Droits humains particulièrement impactés :** droits à la vie, à la santé, à l'alimentation, à l'eau, au logement.

**Demande :** cesser leur soutien financier aux énergies fossiles.

**Particularité :** attention, cette carte est la seule qui ne doit pas être renvoyée à Amnesty International, mais déposée dans un bureau de l'une des banques visées.

### Une carte-action au sujet de Madagascar particulièrement touché par le changement climatique



**Destinataires :** les gouvernements des pays les plus responsables du changement climatique et le gouvernement de Madagascar.

**Le contexte ?** Madagascar est l'un des pays au monde les plus vulnérables au changement climatique et l'un des pays qui ont le moins contribué au changement climatique, car il a toujours émis très peu de CO2.

La région sud du pays, connue localement comme « *Le Grand Sud* », connaît la pire sécheresse de son histoire. Plus d'un million de personnes sont au bord de la famine et des milliers d'autres risquent de l'être. La malnutrition augmente, l'accès à l'eau, à l'assainissement et à l'hygiène devient plus précaire, de plus en plus d'enfants ne

peuvent plus aller à l'école et de nombreuses familles sont obligées de migrer.

Cette situation nous rappelle que le changement climatique cause déjà de grandes souffrances, qu'il renforce les inégalités et crée de profondes injustices. Pourquoi la population de Madagascar paye le prix des émissions de CO2 des pays plus riches et ne peut plus bénéficier de ses droits humains les plus élémentaires ?

**Droits humains particulièrement impactés :** droits à la vie, à la santé, à l'alimentation, à l'eau.

**Demande :** prendre des mesures immédiates pour remplir leurs obligations en matière de droits humains afin de protéger le peuple malgache des effets désastreux du changement climatique.

### Une carte-action sur le « financement climat »



**Destinataires :** le Premier ministre belge et les Ministres-Présidents du gouvernement wallon et de la Région de Bruxelles-Capitale.

**Le contexte ?** De nombreux pays en développement, en particulier les pays les plus pauvres et les plus vulnérables au changement climatique, n'ont pas les ressources nécessaires pour faire face aux

impacts de la crise climatique sur les droits humains. Un soutien international est donc indispensable afin de permettre à ces pays de mettre en place les actions nécessaires pour s'adapter au changement climatique et en atténuer ses effets.

Lors de la Conférence internationale sur le climat de Copenhague (COP15) en 2009, les États les plus responsables du changement climatique et les plus riches se sont engagés collectivement à soutenir financièrement les pays les plus pauvres et les plus touchés par le changement climatique afin de les aider à faire face aux défis climatiques et les aider à maintenir et développer l'accès de leur population à leurs droits humains menacés. Cette mesure s'appelle le « *financement climat* ».

La Belgique a créé un « *financement climat* », mais son montant total est largement insuffisant au vu de l'urgence de la situation et très inférieur au montant versé par nos pays voisins.

**Demande :** augmenter le montant du « *financement climat* » de la Belgique.

### Une carte-action pour soutenir des militantes qui défendent l'accès à l'eau potable au Chili



**Destinataires :** Verónica Vilches (paysanne), Lorena Donaire (enseignante) et Carolina Vilches (géographe).

**Le contexte ?** Verónica, Lorena et Carolina sont toutes les trois membres de « *Mujeres Modatima* », une organisation pour la défense de l'eau, la terre et la protection de l'environnement, dans la province de Potafofo et la région de Valparaíso, au Chili.

Elles sont régulièrement victimes de harcèlement, de surveillance, de menaces et de stigmatisation, en raison de leur combat commun pour protéger l'accès à l'eau potable.

**Action de solidarité :** contrairement aux autres cartes, il ne s'agit pas ici de faire pression sur les autorités d'un pays ou sur des entreprises, mais d'adresser à ces femmes, un message ou un dessin pour les soutenir moralement.

### ACTIONS DE SENSIBILISATION

On met également à ta disposition du matériel de sensibilisation sur le sujet :

- **deux affiches** (format A2)
- **deux badges**
- **cinq autocollants**
- **quelques courtes vidéos**

On te propose, avec ton groupe ou ta classe, de **coller plusieurs exemplaires des affiches**, dans des endroits stratégiques de l'école, de grand passage.

Vous pouvez également distribuer les **autocollants** et les **badges** aux élèves intéressé-e-s, en leur posant des questions sur le sujet.

Il est également possible de proposer aux élèves intéressé-e-s de tester leurs connaissances en répondant à des **quiz** sur le sujet. Vous pouvez créer vous-mêmes votre quiz à partir des informations figurant dans cette fiche ou dans les fiches pédagogiques à votre disposition, notamment les fiches focus théoriques et

les fiches jeux ou utiliser nos quiz qui sont accessibles sur notre plateforme de ressources pédagogiques en ligne.

Une autre idée, afin de toucher les élèves d'une autre manière, consiste à **fabriquer vos propres affiches** en inscrivant des **extraits de témoignages/discours**, tirés des différentes fiches témoignages sur le sujet disponibles sur notre plateforme de ressources pédagogiques en ligne.

Il peut aussi être intéressant de **projeter**, en classe ou en boucle sur un grand écran installé dans un endroit de passage de l'école, **une ou plusieurs vidéos qui figurent parmi notre sélection**.

Organiser la **projection d'un documentaire ou d'un film sur le sujet** suivi d'un **débat** est un autre moyen de sensibiliser les élèves. Des suggestions de films et de documentaires sur le sujet figurent dans notre fiche « *À voir à lire* » sur le droit à un environnement sain accessible sur notre plateforme de ressources pédagogiques.

Enfin, toute autre action de sensibilisation qui vous semble pertinente et réalisable (toujours en accord avec la direction de votre école) comme des saynètes, une flash mob, une mise en scène d'un faux procès, une exposition, un concours, etc., peut également être menée.

**Pour accéder à notre plateforme de ressources pédagogiques en ligne :**  
**[www.amnesty.be/plateforme](http://www.amnesty.be/plateforme)**

Il s'agit de sélectionner, dans le moteur de recherche de la plateforme, la thématique « *climat/environnement* » ainsi que le type de fiches recherchées afin d'accéder le plus rapidement possible aux fiches souhaitées.

Des **fiches pédagogiques théoriques** *Focus sur le droit à un environnement sain* et *Focus sur le changement climatique et les droits*

*humains*, ainsi que de nombreuses autres **fiches contenant des témoignages, des activités, des jeux** (quiz, mots mêlés), **des conseils de films, livres, séries, vidéos, etc.** sur le sujet, sont à retrouver sur cette plateforme.

## Une affiche sur la pollution de l'air

Cette affiche illustre la problématique de la pollution de l'air, et évoque, dans le texte situé au bas de l'affiche, son impact sur de multiples droits humains.



## Une affiche sur la montée des eaux et le changement climatique

Cette affiche illustre la problématique de la montée des eaux, et plus généralement du changement climatique, et évoque, dans le texte situé au bas de l'affiche, son impact sur de multiples droits humains.



- Deux versions d'autocollants « *Ne laissons pas brûler nos droits* » et « *Ne laissons pas fondre nos droits* »

Une version plus adaptée pour les secondaires



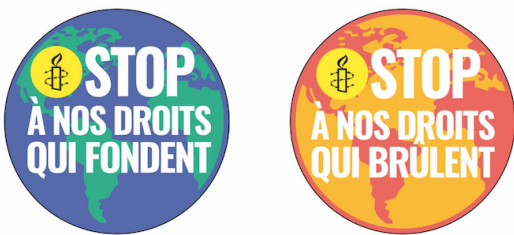
Une version plus adaptée pour les primaires



## Des badges et des autocollants

Les badges et les autocollants/stickers viennent compléter les deux affiches et reprennent, pour certains, les slogans de chacune.

- Deux badges « *Stop à nos droits qui fondent* » et « *Stop à nos droits qui brûlent* »



- Un dernier autocollant plus global



Pour commander tout le matériel de PADAJA ou accéder à notre sélection de vidéos ➡ [www.amnesty.be/padaja2223](http://www.amnesty.be/padaja2223)